



DOSSIER DE PRESSE *2017*

CONTACT PRESSE

phoebus-communication@orange.fr

Phoebus Communication - 06 15 15 63 20

LE PARACHUTISME FRANÇAIS...

VOL RELATIF À 8



VOILE CONTACT À 4



VOILE CONTACT À 2



CANOPY PILOTING



PRÉCISION D'ATTERRISSAGE



FREESTYLE



VOLTIGE



FREEFLY



VOL RELATIF À 4



...EN IMAGES

2017-2020 : NOUVEAU MANDAT

“ Au service de la Fédération Française de Parachutisme depuis de très nombreuses années, membre du comité directeur, membre du bureau directeur secrétaire général durant 12 années, l'assemblée générale de Mars 2017 m'a accordé sa confiance pour la direction de la FFP.

L'équipe fédérale a été recomposée à 50 % pour le comité directeur, et le Bureau directeur a souhaité m'apporter son concours durant encore 4 années.

Ce mandat 2017/2020 s'inscrit donc dans la continuité du travail accompli par l'équipe précédente. A venir, de grands chantiers « l'olympisme » par la voie des souffleries.

L'accès de notre sport aux personnes à mobilité réduite, déjà bien établi, il nous faut agrandir le cercle des écoles labélisées « handi ». Aujourd'hui 10 écoles sur notre territoire, à fin 2020 nous espérons qu'une trentaine d'écoles aura rejoint ce dispositif.

La Réforme territoriale est en passe d'être finalisée, 13 grandes ligues à fin septembre 2017, et des propositions fédérales adaptées pour que les ligues représentantes de la fédération en région s'approprient dans les meilleures conditions la politique fédérale.

Même dans ces périodes compliquées pour la France, il convient de conserver nos relations avec les administrations., de rester en contact pour nous faire entendre, défendre le Haut Niveau, favoriser et améliorer l'encadrement des pratiquants, recruter et former les juges de demain.

Vous l'avez compris, je continuerais à défendre notre sport, le parachutisme, à soutenir l'ouverture aux plus grands nombre, à rester à l'écoute de tous pour rassembler au sein de notre fédération. ”



David Roth

Président de la Fédération
Française de Parachutisme

INFORMATIONS PRESSE

La Fédération Française de Parachutisme est détentrice de tous les droits sur les images des sauts filmés en compétitions nationales. Ces images (photos et vidéos) récupérées sur la drop zone, auprès du vidéo-man de l'équipe, immédiatement après leur transmission aux juges, seront mises à disposition sur Dropbox. Les compétiteurs en équipe ou en individuel, venus de toute la France, peuvent être retrouvés sur [la page du site internet fédéral](#).

Un point presse sera envoyé quotidiennement, ainsi que le lien vers ces photos et vidéos, libres de droits. Les résultats, mis à jour au fil des épreuves, seront consultables sur [un espace dédié](#) sur le site internet de la Fédération Française de Parachutisme.

CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PARACHUTISME SPORTIF

04 AU 13 AOÛT 2017

La Fédération Française de Parachutisme (FFP) organise, du 04 au 13 août 2017, les 60^{es} championnats de France de parachutisme sportif sur l'aérodrome de Vichy-Charmeil (03). Ce site, connu et apprécié des athlètes, de l'organisation et des équipes techniques, accueille depuis 2010 cette grande compétition nationale.

Les championnats de France toutes disciplines de la FFP constituent une magnifique vitrine pour le parachutisme sportif. Le temps d'une semaine, la quasi-totalité des disciplines sous voile (*Voile Contact, Précision d'Atterrissage, Vol Ascensionnel*) et de chute libre (*Vol Relatif, Freestyle, Freefly, Voltige, handiparachutisme*) cohabitent sur un même évènement et auront, chacune, leur épreuve dédiée à Vichy. Seuls le Vol Relatif en Soufflerie et le Pilotage Sous Voile ont vu ou voient leur championnat de France se dérouler indépendamment, respectivement à Lille (*25 et 26 mars*) et Orléans (*08 au 10 septembre*), en 2017.

DE LA PROMOTION ET DU SPORTIF

Le public de Vichy apprécie tout particulièrement la Précision d'Atterrissage où les concurrents tentent d'atteindre le centre d'une cible posée au sol après avoir été largués à 1000 mètres d'altitude. Dans chaque épreuve, la compétition regroupe les parachutistes qualifiés dans le cadre du circuit «Coupe de France» (*2 ou 3 étapes selon les disciplines*).

UN DÉBUT D'ANNÉE SUR LES CHAPEAUX DE ROUES

Le début d'année 2017 a été marqué par plusieurs évènements majeurs pour la Fédération Française de Parachutisme. Le 11 mars dernier, la FFP organisait son Assemblée Générale annuelle qui a permis l'élection du nouveau Bureau Directeur et Comité Directeur par les représentants de la fédération pour les quatre prochaines années. C'est ainsi qu'après deux mandats, Marie-Claude Feydeau passait le témoin à une nouvelle équipe, sans toutefois s'en éloigner. En effet, une seule liste s'était présentée pour ces élections fédérales, avec en tête de liste David Roth, désormais épaulé par Marie-Claude Feydeau, Vice-Présidente, Jean-Louis Ganaye, Secrétaire Général, et Christine Blondeau, Trésorière.

Le nouveau Bureau Directeur, dans la même volonté que ses prédécesseurs, a souhaité solidifier les relations avec la Ville de Vichy et l'Office de Tourisme et du Thermalisme de Vichy au travers d'une convention. Cet accord permettra l'organisation des Championnats de France, voire d'un championnat International, à Vichy, durant les quatre prochaines années. Vichy s'impose comme un partenaire de poids, grâce à ses infrastructures, gages de confort et de performances pour les athlètes. Ce partenariat donne également à la FFP la possibilité d'assurer les conditions de pratique optimales pour ses licenciés. Cette convention vient donc renforcer les liens qui existent entre la FFP, la Ville de Vichy et l'Office du Tourisme et du Thermalisme.

LES JUGES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DE PARACHUTISME 2017

Techniciens, bénévoles, juges, pilotes, personnel de la FFP..., ce sont près de 100 personnes qui vont permettre le bon déroulement de cet évènement majeur dans le monde parachutiste français. Ainsi tout sera prêt pour assurer les 60^{èmes} Championnats de France de très haut niveau, rien n'étant laissé au hasard.

LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME : FFP

La Fédération Nationale des Parachutistes Français (FNPF), créée le 10 décembre 1949, sous tutelle du Service de l'Aviation Légère et Sportive du Ministère des Travaux Publics et des Transports devient la Fédération Française de Parachutisme, le 10 décembre 1968. Elle quitte le giron du Ministère des Transports pour celui de la Jeunesse et des Sports, en 1972.

Dès 1961, la Fédération est reconnue comme le seul organisme représentatif des activités du parachutisme sportif.

La Fédération Française de Parachutisme est reconnue d'utilité publique le 2 mai 1986.

Elle devient membre (*et l'est toujours à ce jour*) :

- ✓ du Comité National Olympique et Sportif Français,
- ✓ du Conseil National des Fédérations Aéronautiques et Sportives,
- ✓ de l'Union Européenne de Parachutisme,
- ✓ de la Fédération Aéronautique Internationale.

Elle a pour objet de promouvoir, organiser, orienter et coordonner le parachutisme sous toutes ses formes.

Depuis sa création, la Fédération n'a cessé de voir croître le nombre de ses adhérents et de ses structures membres.

La Fédération Française de Parachutisme se compose de :

⇒ 22 LIGUES

⇒ 38 COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

⇒ 200 CLUBS

⇒ DES LICENCIÉS À TITRE INDIVIDUEL
AGRÉÉS PAR LE COMITÉ DIRECTEUR.

⇒ DES MEMBRES D'HONNEUR OU BIENFAITEURS
AGRÉÉS PAR LE COMITÉ DIRECTEUR

⇒ 61 Ecoles qui assurent la formation des élèves et l'encadrement de l'activité à tous les niveaux, réparties entre :

42 Ecoles associatives

19 Ecoles commerciales dans les conditions de la charte des établissements agréés adoptée par l'assemblée générale dont l'objet est :

- soit la pratique d'une ou plusieurs des disciplines fédérales et que la fédération autorise à délivrer des licences, des licences stages et des licences fédérales de participation
- soit de contribuer, par toutes activités annexes, à l'organisation et/ou au développement des dites pratiques.

La Fédération Française de Parachutisme comptait **54 315 licenciés** au 31 décembre 2016 !

LES INSTANCES DIRIGEANTES DE LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est l'instance la plus élevée qui détient l'ensemble des pouvoirs et a capacité à en déléguer certains, définis dans les statuts, à son Président, son Comité directeur et son Bureau directeur.

Elle est composée des Présidents des associations affiliées, des ligues régionales et comités départementaux, du dirigeant de chaque société à but lucratif adhérente à la FFP, ainsi que des licenciés à titre individuel. Ont aussi voix délibérative les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs.

Le mode de scrutin et le nombre de voix détenues par chacun sont définis dans les statuts de la FFP.

Le Comité Directeur

Les 15 membres du Comité Directeur -13 représentant les associations et 2 les organismes à but lucratif- sont élus pour une durée de 4 ans par les membres de l'Assemblée Générale, à bulletin secret, au scrutin par liste bloquée à deux tours. Le premier à la majorité absolue, le second à la majorité relative. Les postes de chaque liste (président, vice-président, secrétaire, membres) sont nominatifs, non interchangeables entre membres d'une même liste et sans panachage entre listes.

Le Comité administre la Fédération et détient tous les pouvoirs de l'Assemblée Générale, hors ceux ne pouvant être délégués.

Le Bureau Directeur

Le Bureau Directeur est composé du Président de la Fédération, du Vice-Président, du Secrétaire Général et du Trésorier. Il est l'exécutif du Comité Directeur.



David Roth
Président



Marie-Claude Feydeau
Vice-Présidente



Jean-Louis Ganaye
Secrétaire Général



Christine Blondeau
Trésorière

Le Président

Le Président de la Fédération préside les Assemblées Générales, le comité directeur et le bureau directeur. Il ordonnance les dépenses et représente la fédération dans tous les actes de la vie civile et devant les tribunaux. Le mandat de 4 ans du président est renouvelable une fois.

Les commissions

Il existe statutairement 3 commissions, mais le Comité Directeur peut en créer autant qu'il le juge nécessaire.

1 - LA COMMISSION ÉLECTORALE

A mi-mandat, le Comité directeur élit 3 membres, irrévocables pour une période de 4 ans, parmi les adhérents de la fédération non candidats à une quelconque représentation. La commission veille au bon déroulement du processus électoral.

2 - LA COMMISSION MÉDICALE

Ses membres sont nommés par le Comité Directeur. Elle est chargée d'élaborer un règlement médical fixant l'ensemble des obligations et des prérogatives de la Fédération à l'égard de ses licenciés dans le cadre de son devoir de surveillance médicale prévu par l'article L231-5 du code du sport. Le règlement médical est arrêté par le Comité Directeur. La commission joue un rôle essentiel dans la prévention et la lutte contre le dopage. Elle établit, chaque fin de saison sportive, le bilan de l'action de la Fédération en matière de surveillance médicale des licenciés, de prévention et de lutte contre le dopage. Ce bilan est présenté à la plus proche Assemblée Générale et adressé par la Fédération au Ministre des Sports.



3 - LA COMMISSION DES JUGES

La commission des juges de la FFP est composée de 5 membres titulaires. Statutairement, la présidence est assurée par un membre du conseil fédéral. Les membres de la commission sont des licenciés dont l'activité est directement liée au jugement : responsables des disciplines, juges FAI, formateurs, etc....

MEMBRES DE LA COMMISSION JUGE

Président : Jean Louis GANAYE

vice président : Thierry COURTIN

Membres : Serge BAYOU, Yves GUILLAUME, Ervin GREINER.

Réfèrent au bureau directeur : David ROTH

LA COMMISSION DES JUGES ASSURE DIFFÉRENTES MISSIONS :

- Former et maintenir les compétences des juges français, dans toutes les disciplines
- Désigner et mettre en place les juges pour les compétitions nationales ou internationales
- Mettre à la disposition de demandeurs éventuels, les juges dont ceux-ci peuvent avoir besoin (*Clubs, tentatives de record ou de performances ...*)
- S'assurer du bon déroulement du jugement des compétitions
- Adapter les modifications des règlements internationaux aux spécificités nationales
- Proposer des modifications à ces mêmes règlements
- Prévoir les évolutions matérielles des outils de jugements
- Gérer les budgets alloués...

Pour mener à bien ses tâches, la commission des juges travaille en collaboration avec la Direction Technique Nationale, les entraîneurs nationaux, la commission sportive, les techniciens,..... Elle est aussi en relation avec les commissions correspondantes de la FAI ou des organismes nationaux (*AFCAM par exemple*). Elle peut faire appel aux compétences particulières de personnes extérieures à la commission. Elle rend compte de ses activités au conseil fédéral et à la présidence de la Fédération.

DÉSIGNATION AUX COMPÉTITIONS

La FFP désigne les juges fédéraux aux Compétitions fédérales, Coupe et Championnat de France. Les juges font acte de candidature, dans les disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés, en fin d'année, pour l'année suivante.

Les juges sont désignés pour telle ou telle compétition selon :

- L'aptitude dans la discipline
- Le partage équitable des compétitions entre les juges
- L'éloignement des lieux de compétitions.

Les juges désignés confirment ou non leur participation au chef juge de la compétition considérée. En cas de désistement, il désigne un remplaçant. Le chef juge de l'épreuve d'une compétition internationale, peut choisir des juges français, qualifiés FAI, dans une liste proposée par la FFP.



OBTENTION - VALIDATION ET MAINTIEN DES QUALIFICATIONS

Devenir juge dans une discipline nécessite d'avoir suivi un stage de formation et d'avoir réussi les tests de fin de stage dans la discipline considérée.

L'examen de fin de stage comporte deux parties :

- ✓ un questionnaire, sous forme de QCM ou QCR, sur le code sportif (FAI) section générale, section 5 et annexes de la discipline, les règlements sportifs fédéraux, la lutte contre le dopage
- ✓ un test de jugement de sauts, avec pour les disciplines artistiques, une éventuelle épreuve orale, portant sur la justification des notes attribuées.

Les notes à obtenir, dans chaque épreuve, pour réussir les tests de fin de stage, sont propres à chaque discipline.

Le candidat reçu devient juge stagiaire pour une période probatoire d'un an avant de devenir juge fédéral.

Les juges fédéraux ont l'obligation de suivre une formation continue de remise à niveau technique et réglementaire au cours de stages annuels de recyclage.

Les règles de qualification et les critères d'évaluation des juges internationaux, sont basés sur des règles similaires et ils sont traités dans leurs détails dans le "Code Sportif – Section 5".

ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION - CELLULE DE JUGEMENT

On appelle "Cellule de jugement", l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour assurer le bon déroulement du jugement d'une épreuve. Cette cellule doit s'intégrer et fonctionner en synergie avec le reste de l'organisation. Durant une compétition, le " Collège des juges " doit être, à tout moment, prêt et disponible sans retard pour assurer le jugement des sauts. Cela commence par sa présence au tirage au sort.

|| PRÈS DE 55.000 LICENCIÉS EN 2016 !

Au départ limitées à deux aux premiers championnats du monde, les disciplines de parachutisme sportif reconnues par la FAI se sont multipliées, notamment au cours des 20 dernières années.

Les disciplines sportives en compétition sont classées en 4 familles :

ASCENSIONNEL, PARACHUTISME, PARAPENTE, SOUFFLERIE

LES ENTRAINEURS



SCHORNO Philippe
Soufflerie
& Pilotage sous voile
Nombre de sauts : **13.000**



CHAMBET Sébastien
Entraîneur Free Fly
& Free Style
Nombre de sauts : **8.400**



BERNIER Mathieu
Vol Relatif à 4
& Vol Relatif à 8
Nombre de sauts : **17.000**



GHRIS Pascal
Précision d'Atterrissage
& Voltige
Nombre de sauts : **8.200**

|| RÔLE ET MISSIONS DE LA FFP

La FFP, déléguataire de l'Etat pour le parachutisme sportif, en collaboration avec le Directeur Technique National, doit, dans ce cadre, mettre en œuvre une politique sportive d'intérêt général s'inscrivant dans les orientations ministérielles définies par le Ministère des Droits des Femmes, de la Ville, de la Jeunesse et des Sports. Ce partenariat entre l'Etat et la Fédération Française de Parachutisme se traduit par des aides au fonctionnement apportées par le Ministère (subventions, personnel du Ministère à disposition,...). En contrepartie, la Fédération Française de Parachutisme, bien qu'autonome, est régie par des statuts imposés qui garantissent une transparence et un fonctionnement démocratiques.

Il en découle ses principales missions:

Promouvoir, développer et organiser le parachutisme sportif :

- ✓ Assurer la formation et le perfectionnement des cadres bénévoles et professionnels,
- ✓ Organiser les compétitions, délivrer les titres de champions et constituer les équipes de France,
- ✓ Délivrer les licences et les titres fédéraux.

Rédiger et proposer des règlements ou leurs modifications :

- ✓ Les règles techniques (méthodes d'enseignement de l'école française, contenus des brevets fédéraux, règles de pratiques ainsi que le fonctionnement des écoles),
- ✓ Les règlements sportifs de compétition,
- ✓ Le règlement du contrôle médical (application du code du sport),
- ✓ le règlement fédéral de lutte contre le dopage (application de la loi de lutte contre le dopage).
- ✓ Négocier et proposer un contrat d'assurance (application du code du sport) : Tout licencié doit posséder une assurance en responsabilité civile pour la pratique de son sport.

La FFP, en collaboration avec la Direction Technique Nationale (DTN), participe à de nombreux travaux, au sein de commissions, groupes de travail,... à l'évolution du parachutisme sportif ou à celle du matériel avec des fabricants.

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE -DTN-

Elle est composée de personnels du Ministère des Sports placés auprès de la Fédération. Les cadres techniques sont sous l'autorité du **Directeur Technique National, Jean-Michel Poulet**, qui est aussi le Directeur des Equipes de France. Il est assisté de deux **DTN Adjoint, Frank Mahut** et **Jérôme David**. Tous deux sont professeurs de sport et titulaires du BEES.

La Direction Technique Nationale à la FFP est composée de trois branches :

- ✓ **l'organisation et l'entraînement du haut niveau** (*Le Directeur des Equipes de France et les entraîneurs nationaux ont en charge ce secteur*),
- ✓ **la détection** dans le cadre des stages DAT (Détection et Animation Territoriale) -cette branche représente la liaison, essentielle, entre les pratiquants et le haut niveau, grâce à la formation-,
- ✓ **la formation des moniteurs bénévoles et professionnels.**

LA DIRECTION TECHNIQUE NATIONALE EST DIVISÉE EN TROIS BRANCHES :

1- LE HAUT NIVEAU

Le **Pôle France** de la FFP constitue l'essentiel de l'activité de cette section entièrement tournée vers la compétition, la constitution des équipes de France en activité, la détection et la formation des jeunes espoirs. Le Pôle France est placé sous la direction de **Christian Lubbe**, professeur de sport et titulaire du BEES1. Il est assisté de **Philippe Schorno**, professeur de sport et titulaire du BEES2, **Mathieu Bernier**, professeur de sport, et titulaire du BEES1, **Sébastien Chambet**, titulaire du BEES1 et de **Patrice Girardin**, professeur de sport et titulaire du BEES2. Le Pôle France joue un rôle d'accompagnement des sportifs de haut niveau dans leur évolution professionnelle, surtout si celle-ci est tournée vers le parachutisme sportif. Il est aussi un acteur de la formation notamment pour l'obtention des différents brevets d'état. Le haut niveau comporte aussi 3 **Pôles Espoir** (Maubeuge, Vannes, Saumur) et deux **Structures Associées** (Besançon et Pamiers). Ce dispositif, mis en place par le Directeur Technique National de la FFP, et validé par le Ministère, témoigne de toute sa cohérence lors du déploiement du projet fédéral.

2- LE DÉVELOPPEMENT ET L'ANIMATION TERRITORIALE

Le DTN participe, sous l'impulsion des élus nationaux et régionaux, au développement et à l'animation territoriale.

L'**ATS** (animation territoriale sectorielle) concerne des dispositifs d'aides financières au profit de publics spécifiques : jeunes obtenant des brevets, jeunes en situation de risque psycho-social, féminines, handicapés.

L'**ATN** (animation territoriale nationale) est constituée des stages nationaux organisés et encadrés par la fédération. Les publics visés et la nature de ces stages sont variables (SECURITE, DECOUVERTE, INCITATION, DETECTION). Outre l'encadrement gratuit, ces stages bénéficient d'une participation financière de la part de la fédération.

L'**ATR** (animation territoriale régionale) regroupe l'ensemble des dispositifs de subvention accordés aux Ligues, aux Ecoles et aux Clubs, afin de mener des projets de développement sur leur territoire. Ces dispositifs seront inclus dans des conventionnements pluriannuels en cours d'élaboration.

3- LA FORMATION ET LA SÉCURITÉ

La formation est assurée par des conseillers techniques nationaux (CTN). Les stages de formation sont aussi encadrés par des moniteurs professionnels qui apportent une technique et un savoir-faire qu'ils pratiquent régulièrement sur le terrain. Cette section assure la formation des candidats aux brevets d'état. Elle apporte aussi une assistance technique aux différentes structures adhérentes de la Fédération.



POULET Jean-Michel
Directeur Technique National
Professeur de sport
SPORTIF DE HAUT NIVEAU
Nombre de sauts : **11.500**



MAHUT Frank
Adjoint au DTN
Nombre de sauts : **10.000**



DAVID Jérôme
Adjoint au DTN
Nombre de sauts : **10.000**



LUBBE Christian
Directeur du Pôle France
Nombre de sauts : **10.000**

Un saut en parachute consiste à sauter à une hauteur de 1.000 à 4.000 mètres, principalement d'avion ou d'hélicoptère. Mais aussi d'U.L.M. ou de montgolfière lors de manifestations.

Les parachutistes évoluent seuls ou en groupe. Le parachute comprend une voile principale et une voile de secours. Après une chute libre d'une durée plus ou moins longue, le parachutiste ouvre son parachute à l'altitude de sécurité déterminée par son altimètre. Le saut est donc composé de deux phases : la chute libre et le vol sous voile ouverte. Il est possible de sauter à deux (en tandem) et de pratiquer plusieurs disciplines en vol.



LES DISCIPLINES SPORTIVES DU PARACHUTISME EN COMPÉTITION

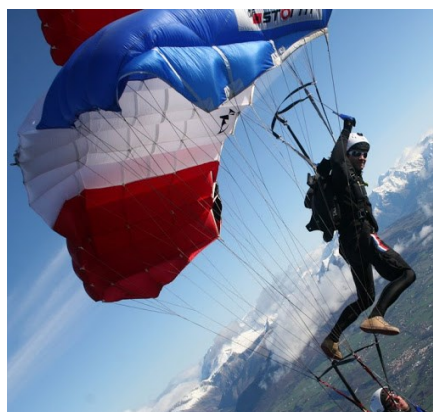
1 - LES DISCIPLINES SOUS VOILE



LA PRÉCISION D'ATTERRISSAGE (PA)

Epreuve combinée avec la Voltige en compétition

La Précision d'Atterrissage est une discipline d'adresse où la technique de pilotage de la voile est prépondérante. Largué à 1.000 mètres d'altitude, le parachutiste, évoluant voile ouverte, doit, avec le talon, toucher «le carreau», une cible de 2 centimètres placée au centre d'un disque électronique de 32 centimètres de diamètre, disposé sur une plateforme souple, généralement en mousse. La performance est mesurée entre 20 mètres et électroniquement jusqu'à 17 centimètres.



VOILE CONTACT SÉQUENCE À 2

Il consiste en un enchaînement imposé de 5 figures tirées au sort. Le cycle devra être exécuté un maximum de fois, en un temps de travail limité de 1 minute. Cette discipline s'exécute «voile ouverte», par équipe de 2 parachutistes, avec un vidéo-man pour enregistrer les figures, après largage à 2.000 mètres d'altitude. Les compétiteurs ouvrent leur parachute dès la sortie de l'avion et réalisent ensuite, le plus rapidement possible, des séquences de figures tirées au sort, en accrochant avec leurs pieds les voiles de leurs équipiers.



VOILE CONTACT SÉQUENCE À 4

La discipline est similaire au voile contact séquence à 2, mais réalisée par 4 parachutistes et un vidéo-man. Les parachutistes réalisent un enchaînement imposé de 4 ou 5 figures tirées au sort. Au cours de ces évolutions, ils pourront être amenés à voler en individuel, en binôme ou trinôme. Le cycle devra être exécuté un maximum de fois, en un temps de travail limité de 2 minutes.



PILOTAGE SOUS VOILE (CANOPY PILOTING)

Cette discipline, reconnue depuis 2002 par la FAI, a été, en 2013, officialisée comme discipline de haut niveau par le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Le Canopy piloting demande une très grande maîtrise du parachutisme et du pilotage sous voile. Un brevet spécifique est exigé par la FFP pour sa pratique. Les voiles utilisées sont des voiles tri-cellulaires très performantes avec des profils très fins pour augmenter la vitesse sur trajectoire. Elles permettent de transférer une vitesse de chute verticale en vitesse de vol horizontal.

En compétition, quatre titres sont décernés (vitesse, précision, distance et combiné) jugés à partir de trois épreuves :

- La vitesse, qui consiste à passer entre deux cellules de détection placées près du sol,
- La précision où le parachutiste, en vol horizontal proche du sol, doit se poser au centre d'une cible de 2 mètres par 2
- La distance parcourue en vol horizontal après avoir touché l'eau au centre du bassin matérialisé par deux bouées.



Lors des compétitions, une pièce d'eau de forme rectangulaire, longue, étroite et peu profonde, est aménagée pour diminuer le risque de choc accidentel avec le sol. Cette discipline, récente, connaît un engouement de la part du public du fait de son côté spectaculaire, visible du sol, à proximité de l'épreuve.

2 - LA CHUTE LIBRE



VOL RELATIF À 4 OU VR4

Cette discipline se pratique en chute libre, en position horizontale dite «à plat», en équipe de 4 compétiteurs accompagnés par un vidéo-man, avec un largué à 4.000 mètres d'altitude. Les quatre parachutistes doivent effectuer, en 35 secondes, une suite de figures imposées, tirées au sort avant chaque compétition. Ceci exige une bonne technique individuelle en chute libre adaptée à celle des partenaires. Les seuls critères de jugement sont la technicité et la rapidité d'exécution. Les points ne sont validés que s'ils sont visibles sur la vidéo. Chaque figure correctement exécutée vaut 1 point.



VOL RELATIF À 8 OU VR8

Le VR8 se pratique comme le VR4. 8 parachutistes et un vidéo-man largués à 4.000 mètres ont 50 secondes pour effectuer leurs figures.



FREEFLY

Le Freefly consiste à réaliser des figures durant 45 secondes en utilisant les trois dimensions de la chute libre après largage à 4.000 mètres d'altitude. Une équipe de freefly est constituée de deux performers et d'un vidéo-man.

Les freeflyers évoluent tête en bas, debout ou assis, en volant à proximité l'un de l'autre dans 3 axes, horizontal, vertical, diagonal. Le Freefly comporte deux parties : les enchaînements imposés, les enchaînements libres.

Lors des enchaînements libres, les juges notent la technique -*difficulté, technique du mouvement, précision, travail d'équipe*- et la présentation artistique -*attrait visuel, originalité, composition, travail d'équipe*-. Pour les enchaînements imposés, les juges notent la présentation et la technique pour chacune des quatre séquences imposées.



FREESTYLE

Le Freestyle est un enchaînement de figures artistiques issues de la gymnastique. Les sauts s'effectuent à deux : un performer et un vidéo-man. Comme pour le Freefly, le largage a lieu à 4.000 mètres et les compétiteurs ont 45 secondes pour effectuer leurs

figures. Basée sur des figures imposées, telles que le salto tendu, ou sur des figures libres, la chorégraphie du saut laisse place à la créativité du parachutiste avec des mouvements en 3D. Les juges évaluent la difficulté technique, l'exécution des mouvements et prennent également en compte les qualités artistiques et de prises de vues. Une compétition comprend des sauts de figures imposées et des sauts de programme libre. Dans ces deux disciplines, Freefly et Freestyle, le rôle du vidéo-man est prépondérant, voire encore plus important que dans les autres disciplines.



LA VOLTIGE

La Voltige, comme la Précision d'Atterrissage, est une discipline historique. Le parachutiste, largué à une altitude de 2.200 mètres, doit exécuter le plus rapidement possible un enchaînement de 6 figures. Le jugement est effectué à partir d'une vidéo réalisée au sol. Les juges notent le respect des figures, tirées au sort, sur les 3 axes : tour à droite, tour à gauche, salto.

LE PARACHUTISME ASCENSIONNEL

Le parachutisme ascensionnel consiste en un décollage sous parachute, sous voile, tracté par un véhicule à moteur, une automobile ou un treuil. Le parachutiste peut monter à une altitude correspondant au tiers de la longueur du câble de traction ; la descente s'effectuant dès la fin de la traction. Il peut aussi y avoir libération du parachutiste qui peut ainsi évoluer librement, s'il possède son brevet de de l'ascensionnel est de plus en plus utilisée pour l'entraînement en Précision d'Atterrissage, notamment parachutisme. A la manière des oiseaux, le parachutiste profite des courants ascensionnels pour prendre de l'altitude. La pratique par les équipes de France qui peuvent ainsi multiplier les vols, à moindre coût. La pratique de l'ascensionnel dérive de la pratique du parachutisme sportif.



LA PRATIQUE

On peut utiliser presque tous les types de voiles, voiles de saut ou ailes de parapente. L'équipement nécessaire pour pratiquer l'ascensionnel est assez simple, il s'agit soit d'un véhicule tracteur soit d'un treuil avec dévidoir.

De fait, il n'y a pas la nécessité de pratiquer le parachutisme ascensionnel sur un aérodrome agréé, l'altitude de largage ne dépassant pas 400 mètres.

Le décollage est soumis à une contrainte : il doit être effectué dans l'axe du vent et face à lui. Un vent léger facilite le décollage, mais il ne doit pas excéder 12 nœuds.

Une fois l'altitude atteinte, dénommée «apogée», le parachutiste, après libération du câble à l'altitude, manœuvre sa voile et redescend comme dans un saut classique en parachute.

L'APPRENTISSAGE EST RELATIVEMENT SIMPLE ET RAPIDE

La découverte commence toujours par une formation théorique d'environ deux heures, effectuée en salle de cours. On y apprend la constitution d'un parachute, les obstacles sur le terrain, la navigation sous voile, et l'atterrissage au sol. Puis vient le temps du vol proprement dit avec des formateurs, moniteurs et treuilleurs, dûment habilités.

LE PARACHUTISME HANDISPORT



La Fédération Française de Parachutisme ouvre la pratique du parachutisme, depuis de très nombreuses années, aux personnes en situation de handicap .

Elle a mis en place des qualifications «handicapés» auprès des Brevets d'États désireux de compléter leur titre professionnel.

Elle a également signé une convention avec la Fédération Française Handisports.

Le saut «tandem» et, encore plus, le vol ascensionnel, proposé à celles et ceux qui sont désireux de découvrir le parachutisme, est parfaitement adapté aux personnes à mobilité réduite.

En 2013 et 2014, la FFP a organisé des stages «Parachutisme et Handicap» à l'aérodrome de Vichy-Charmeil (03) afin de mettre en lumière l'accessibilité de cette pratique aux personnes à mobilité réduite. La Fédération a d'ailleurs participé à la création d'un chariot ascensionnel qui leur offrira la possibilité de pouvoir aborder un futur de parachutiste autonome .

En 2014, un championnat de France para handisport a vu le jour, initiative unique à l'échelle mondiale. Il s'est poursuivi en 2015 et se déroule, à nouveau, en 2016, en même temps que les championnats de France des personnes valides, preuve que la Fédération accorde une attention particulière aux parachutistes handisport.

LE VOL EN SOUFFLERIE

L'idée de pratiquer la chute libre indoor fut mise en pratique la première fois par l'armée américaine en 1964. A l'origine, ces simulateurs de chute libre avaient été conçus pour effectuer des tests aérodynamiques. Deux souffleries sportives ouvrirent leurs portes en 1982 : la première à Las Vegas dans le Nevada et la deuxième à Pigeon Forge, Tennessee.



Le terme « soufflerie » désigne un simulateur de chute libre. Le principe est de générer de l'air grâce à de gros ventilateurs motorisés. Disposés en cercle en sous-sol, l'air est propulsé dans une chambre de compression et injecté dans une « veine d'air » appelée « espace de vol ». La soufflerie verticale permet de faire voler des personnes à quelques décimètres du sol en toute sécurité. Des variateurs de vitesse permettent d'adapter la vitesse du vent pouvant aller jusqu'à presque 300 km/h. Cette technologie est simple, sûre et efficace. Cet air reproduit exactement les sensations de la chute libre d'avion. Les parachutistes appellent la soufflerie le « Tunnel ». Pour rentrer dans la chambre de vol il faut se présenter à la porte et s'allonger sur l'air jusqu'à se sentir porté.

La Soufflerie offre de nombreux avantages, et notamment, pas de contraintes météorologiques, pas d'appréhension du vide donc pas de sensation de vertige et pas de « saut dans le vide » parfois très difficile à franchir, comme lors d'un saut d'avion par exemple. Pour pouvoir voler, il y a tout de même quelques consignes à respecter : avoir au minimum 8 ans, ne pas être enceinte de plus de trois mois et être en possession d'un certificat médical pour les plus de 60 ans.

En matière de parachutisme sportif, la soufflerie apporte de nouvelles solutions d'entraînement pour les disciplines en chute (Vol Relatif, Vol Relatif/Vertical, Freestyle, Freefly). Le sport en soufflerie peut se pratiquer individuellement ou par équipe. Des compétitions nationales telles que le championnat de France sont organisées chaque année. Depuis 2014 il existe également des compétitions internationales organisées par la FFP et en 2015, ont eu lieu les premiers championnats du monde. Le simulateur de chute libre est aussi un véritable outil pédagogique pour les parachutistes qui veulent se perfectionner dans tous les domaines en effectuant des séances intensives.

La soufflerie, axe de développement stratégique pour la FFP

Le vol en soufflerie est apparu en France, en 2003, avec l'ouverture de structures privées spécifiques, comme Weembi à Lille. La Fédération Française de Parachutisme place, plus que jamais, le vol en soufflerie comme une discipline à part entière. Elle permet un accès, à partir de 5 ans, à la pratique du vol en simulateur. Le saut d'avion représente le parachutisme, la soufflerie, la simulation de la chute libre. Intégrée en milieu urbain, économique, accessible à un large public, facilement visible grâce aux parois vitrées, la soufflerie offre une palette d'avantages. Elle constitue une alternative de développement, qui permet d'entrevoir un bel avenir pour le parachutisme. Les championnats de France indoor se déroulaient les 25 et 26 mars derniers à la soufflerie Weembi (Lille-Lesquin), quant aux prochains championnats du monde, ils se tiendront au Canada, du 20 au 22 octobre 2017.

LES DISCIPLINES PRÉSENTES EN CHAMPIONNAT



VOL RELATIF À 4 ET VOL RELATIF À 8 INDOOR VR4 ET VR8 INDOOR

Chaque équipe de quatre ou huit parachutistes doit réaliser un maximum de fois une séquence de 5 ou 6 formations différentes en position horizontale dite «à plat». Le temps de travail, pour réaliser ces figures, est de 35 secondes pour les équipes à quatre, et de 50 secondes pour les équipes à huit. Le but de l'épreuve consiste pour l'équipe à réaliser le plus grand nombre possible de formations pendant le temps de travail.



VOL DYNAMIQUE - DYNAMIC 2 WAY

Le Vol dynamique se caractérise par des équipes de deux parachutistes s'affrontant lors de duels artistiques et de vitesse. Au cours de ces confrontations, ils doivent réaliser des chorégraphies en perpétuel mouvement, dans l'espace en trois dimensions de la veine. Les positions de vol sont multiples. Qu'ils soient debout, allongés, tête en bas ou sur le dos, les compétiteurs se déplacent en permanence, avec une grande aisance. Lors des manches de vitesse, des pénalités sont données par les juges, si les trajectoires ne sont pas précises. L'équipe qui présente les figures, avec le minimum de temps, remporte le duel. Dans les manches artistiques, la chorégraphie est complètement imaginée par l'équipe. Elle est notée en fonction de différents critères, comme la technique, la synchronisation, la fluidité etc. La durée des manches artistiques en D2W est de 60 secondes. La catégorie beginner (débutant) est dotée d'un règlement simplifié, uniquement avec des manches imposées, les figures sont plus simples et moins nombreuses. Le championnat de France 2017 à Weembi constituera ainsi la première compétition indoor pour cette catégorie.



FREESTYLE

La participation en freestyle Open est individuelle. Le compétiteur se présentera sur des manches de figures imposées et des manches libres. Les figures imposées sont souvent gymniques, avec la réalisation de plusieurs loops arrière par exemple. Les manches libres sont, quant à elles, imaginées par le compétiteur et peuvent se présenter avec un fond musical. La chorégraphie de l'athlète (1min) est alors synchronisée avec la musique, ce qui donne l'impression d'une véritable danse aérienne. Les notes de chaque manche sont additionnées pour déterminer le vainqueur de la compétition Freestyle.

LES EQUIPES DE FRANCE DE PARACHUTISME EN 2017

2017 est une année charnière pour le parachutisme sportif, avec un certain nombre de championnats et coupes internationales qui s'insèrent entre deux années de championnats du monde. En 2016, les Championnats du monde ont eu lieu à Chicago. En 2018, ce sera l'Australie qui accueillera la compétition. L'équipe de France de Voile Contact à 4, mobilisée pour cette prochaine échéance mondiale, ne participera donc pas aux compétitions en 2017.

VOILE CONTACT



ENTRAINEUR NATIONAL : Jean-Michel [POULET](#) - École de Parachutisme Besançon Franche, Comté (25)

Voile Contact Équipe France A - Séquence à 2

Alexandra [PETITJEAN](#) - Para-club de Paris (75), Guillaume [DUBOIS](#), David [HUET](#) - École de Parachutisme Besançon Franche-Comté (25).

Voile Contact Équipe France B - Séquence à 2

Adrien [MERLEN](#) - Para Club Sportif de Bitche (57), Benoît [BAECKEROOT](#) - Para Club de l'Indre (36), Magali [BELGODERE](#), Rodolphe [POURCELOT](#), École de Parachutisme Besançon Franche-Comté (25).

Voile Contact Équipe Relève - Séquence à 2

Anaïs [MAILLET](#) - Para Club de Paris (75), Nicolas [BARDIN](#) - Asso Sportive de Para Universitaire (75).

Voile Contact Équipe Espoir - Séquence à 2

Elliott [TOLLEMER](#) - Sarl Savoie Parachutisme (73), Paul [RAYMOND](#) - Club Saumurois de Parachutisme (49), Forest [GARREAU](#) - Parachutisme Laval Centre École Mayenne (53).

Voile Contact Équipe France A - Séquence à 4 - Préparation Australie

Magali [BELGODERE](#) - Guillaume [DUBOIS](#), David [HUET](#), École de Parachutisme Besançon (25), Alexandra [PETITJEAN](#) - Para-Club de Paris (75), Benoît [BAECKEROOT](#) - Para Club de l'Indre(36).

PRÉCISION D'ATTERRISSAGE & VOLTIGE



ENTRAINEUR NATIONAL : Pascal [GHRISS](#) - Parachutisme Tarbes Bigorre(65).

Précision d'Atterrissage / Voltige - France A -Femme

Déborah [FERRAND](#), Danielle [MARQUEZ-FERRONI](#) - Parachutisme Tarbes Bigorre (65), Stéphanie [TEXIER](#) - Skydive Center (05), Marie [MONATE](#) - Eps Du Bassin D'Arcachon (33), Léocadie [OLLIVIER DE PURY](#) - Parachute Club D'Aix (13), Pascale [DUMARCET](#) - Lac Parachutisme (31), Adeline [DELECROIX](#), Para Club De Péronne (80).

Précision d'Atterrissage / Voltige - Homme

FRANCE A

Mohamed [MOUJID](#) - Ecole Des Troupes Aéroportées (64), Thomas [JEANNEROT](#), Jean [VIGNUALES](#) - Centre Ecole Parachutisme Alsace (67), Sylvain [FERRONI](#) - Parachutisme Tarbes Bigorre (65), Mathieu [GUINDE](#) - Parachute Club D'aix (13).

FRANCE B HOMMES

Olivier [MENANTEAU](#), Ecole Des Troupes Aéroportées (64), Raymond [LAFFAILLE](#), François [BARRIOT](#), Parachutisme Tarbes Bigorre (65), Bruno [LAUTARD](#), Parachute Club De Vannes Ploërmel (56) Jean-Yves [BOUILLAUD](#), Cercle Parachutiste De Nice (06).



VOL RELATIF



ENTRAINEUR NATIONAL :

Mathieu [BERNIER](#) - Armor Parachutisme (22)

Vol Relatif Équipe France A - Féminin

Clémentine [LE BOHEC](#) - Amor Parachutisme (22), Pamela [LISSAJOUX](#) - C.e.r.p.s Maine et Val De Loire (49), Sophia [PECOUT](#) - Cercle Parachutiste de Nice (06), Christine [MALNIS](#) - Cercle Parachutiste de Nice (06), Michel [LAYNAUD](#) (Vidéoman) - Parachute Club d'Annecy (74)

Vol Relatif Équipe France A - Open

Charles [ROMMEL](#) - Para Groupe Jean Bart De Dunkerque (59), Kevin [MANSION](#) - Amor Parachutisme (22), Laurence [HERVE](#) - Cercle Parachutiste de Nice (06), Damien [GOURIOU](#) - Amor Parachutisme (22), Eric [CADIOU](#) (Videoman) - École Française de Parachutisme Le Blanc (36)

PILOTAGE SOUSVOILE



ENTRAINEUR NATIONAL:

Philippe [SCHORNO](#) , France Parachutisme (05)

PSV - Équipe France

Éric [PHILIPPE](#) - Cerps de Tallard (05), Cédric [VEIGA RIOS](#) - Armor Parachutisme (22), Julien [GUIHO](#) - Avignon Parachutisme Sc420 (84)

PSV - Équipe Relève

Kevin [TECHER](#), P.c. de Bourbon/c.e.p. de la Réunion (97), Nicolas [COADIC](#), Armor Parachutisme (22)

DISCIPLINES ARTISTIQUES



ENTRAINEUR NATIONAL :

Sébastien [CHAMBET](#) , Armor Parachutisme (22)

Freefly - Équipe France 1

Gregory [CROZIER](#) - Cercle Parachutiste de Nice (06), Karine [JOLY](#) - Cercle Parachutiste de Nice (06), Baptiste [WELSCH](#) (Videoman) - Armor Parachutisme (22)

Freefly - Équipe France 2

Vincent COTTE - École de Parachutisme de Lyon-Corbas (69), Yohann ABY - Armor Parachutisme (22), Jim GARES

Freestyle - Équipe France 1

Loïc [PERROUIN](#) - C.p.s. d'Ille et Vilaine (35), Pierre [RABUEL](#) - C.p.s. d'Ille et Vilaine (35)





Fédération Française de Parachutisme

62 rue de Fécamp 75012 Paris

Tél : 01 53 46 68 68 www.ffp.asso.fr

Contacts presse :

Phoebus Communication - 06 15 15 63 20

phoebus-communication@orange.fr